

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 4 MARS

Radicaux et Fonctionnaires

La gauche progressiste de la Chambre, autrement dit le groupe radical, a décidé, dans sa dernière réunion, d'envoyer au gouvernement des délégués porteurs des doléances, vœux et revendications de ce groupe si important. M. Jullien, dit-on, portera la parole au nom de cette gauche progressiste, et, avec l'éloquence qui le caractérise, dira au gouvernement tout ce que son groupe a sur le cœur.

Ces radicaux, d'après ce que l'on a pu lire dans les journaux de leur parti, n'ont pas l'intention d'insister beaucoup auprès du gouvernement sur les réformes démocratiques que le parti radical inscrit dans ses programmes. Ce ne sont pas des questions de principe qui préoccupent actuellement M. Jullien et son groupe; ce sont des questions de personnes. Provisoirement, ils se tiendront pour satisfaits si le gouvernement met les fonctionnaires à leurs ordres et au service de leurs intérêts électoraux.

C'est donc de la question des fonctionnaires que les délégués de la « gauche progressiste » vont entretenir solennellement le gouvernement. Les journaux radicaux approuvent extrêmement cette démarche, assurant qu'il n'est que temps de mettre fin aux horribles persécutions, dont non seulement les radicaux, mais tous les républicains en général sont l'objet, dans les départements, de la part des fonctionnaires de la République.

Ils font un tableau très sombre d'une situation lamentable: « Partout, on a vu les adversaires de la République, déguisés en ralliés pour les besoins de la cause, reprendre peu à peu le terrain perdu et redevenir les maîtres, grâce à la complicité de l'administration qui n'a de sourires et de faveurs que pour eux. »

On ne s'explique pas aisément comment « les ralliés » — qui ne sont pourtant pas bien nombreux — ont pu acquérir un tel pouvoir sur une administration républicaine, nommée par les républicains, et cela après les épurations successives pratiquées dans les fonctions publiques. Il faut que les ralliés soient de terribles gens pour débaucher ainsi à eux seuls tous les fonctionnaires de la République, et que les fonctionnaires de la République soient bien faciles à débaucher.

Il est vrai que, pour M. Jullien et pour les radicaux en général, ce mot de « ralliés » est extraordinairement compréhensif; il est appliqué par eux à tous ceux qui, fussent-ils républicains de naissance, n'ont pas, sur toutes choses, les idées de M. Jullien ou de ses compagnons.

En somme, ce dont se plaignent les « auge » du radicalisme, c'est que, dans certains départements, tous les fonctionnaires publics ne soient pas leurs humbles serviteurs et ceux de leurs comités. Ils prétendent que le gouvernement actuel a pris l'engagement de gouverner « pour les « vrais républicains », et ils trouvent bon que M. Jullien et ses amis aillent réclamer l'exécution de cet engagement: « Gouverner pour les vrais républicains », cela s'entend de reste. M. Jullien et son groupe vont réclamer du gouvernement pour eux-mêmes les « faveurs » et les « sourires », les-

quels, d'après eux, sont prodigués à d'autres qui n'en sont pas dignes.

Nous ne savons en quelle occasion le Cabinet actuellement au pouvoir et qui n'y sera peut-être plus demain a promis de gouverner « pour les vrais républicains ». Ce serait une promesse très indiscreète. Il est probable que M. Jullien a mal entendu, et que le gouvernement ayant parlé de gouverner « pour la République », M. Jullien a compris qu'il s'engageait à gouverner « pour les républicains bon teint », c'est à dire pour M. Jullien et pour son groupe, et que les fonctionnaires allaient être invités à administrer pour ces républicains garantis qui ne sont autres que les républicains « couleur Jullien » (?).

La Gauche progressiste se gonfle de cette espérance, dont elle attend la prochaine réalisation. C'est pourquoi M. Jullien se dispose à mécaniser le gouvernement en audience privée.

La réponse du gouvernement sera facile. Elle tient en trois lettres.

Crétinisme administratif

Véridique et suggestive aventure de quatre officiers de marine.

Il y a huit jours, ces quatre marins ont été débarqués de l'escadre à Toulon, à l'effet d'être dirigés sur Madagascar. Ils ont, ensuite, été avisés qu'ils s'embarqueraient pour la mer des Indes, le 12 mars, sur un paquebot quittant Marseille.

De ce fait qu'ils ont, les uns et les autres, Brest comme port d'attache, ces quatre officiers ont reçu l'ordre de se rendre dans ce port.

Esclaves du devoir, ils ont donc traversé ou ils sont en train de traverser la France de Toulon à Brest.

Puis, toujours esclaves du même devoir, ils retraverseront la France de Brest à Marseille, pour s'y trouver le 12 au matin.

En sorte que :

1° Ces officiers qui, dans la circonstance, tiendraient à consacrer tous ces moments de répit à leur famille, voient leur séjour écourté par ce malencontreux et long voyage de Brest;

Et que 2° l'Etat, grand et généreux, leur paiera d'abord des frais de route de Toulon à Brest et, naturellement, ensuite, des frais de route de Brest à Marseille.

Ne trouvez-vous pas cela admirable?

LES DISTILLATEURS

Les distillateurs représentés par MM. Durin, Duquesne, Maret, Lainé, Hancolt et Martin, accompagnés des députés du Nord et du Pas-de-Calais, ont été reçus au Palais-Bourbon, par M. Ribot, président du Conseil.

Ils lui ont exposé la situation désastreuse de la distillerie. Leurs usines vont être fermées.

MM. Georges Graux, Le Gavrian, Hayez et des Rotours ont reconnu les difficultés que présentait la réglementation des bouilleurs de cru.

Ils ont particulièrement insisté sur le devoir qu'a le gouvernement de rétablir l'égalité des citoyens devant l'impôt, et sur la nécessité de réprimer les fraudes. Ils ont indiqué comme solution la législation sur les distilleries agricoles élaborée au ministère de l'agriculture

par une Commission spéciale sous le ministère Viger.

M. le président du Conseil a fait le meilleur accueil à la délégation et lui a donné l'assurance que la solution proposée serait l'objet d'un très sérieux examen.

Une lettre de M^r l'évêque d'Annecy

Monsieur le Président de la République, M^r l'évêque de Nancy vous a écrit, le 14 février, une lettre dans laquelle il fait entendre les plus légitimes réclamations contre des projets de lois hostiles à l'Eglise et en particulier contre celui qui concernait l'impôt dit d'accroissement.

J'ai l'honneur de vous adresser ici mon adhésion entière à la démarche de mon vénéré collègue.

Comme lui, j'ai quelque droit d'affirmer que je suis étranger à toute pensée d'hostilité pour les institutions qui régissent actuellement la France. Avec lui, je demande « au nom de légalité devant la loi, au nom de la justice et de la liberté, que l'on ne fasse plus peser sur les congrégations religieuses tant de charges écrasantes que rien ne justifie. »

Les premières paroles que vous avez prononcées, monsieur le Président, après votre élévation à la première magistrature du pays, nous donnent le droit de penser que vous vous efforcerez de prévenir d'aussi graves injustices, et que l'intervention du chef de l'Etat en faveur du droit et de la justice ne sera point inefficace.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de mes sentiments très respectueux.

† Louis, évêque d'Annecy.

Les épidémies dans l'armée

Nantes. — Au 65^e de ligne et au 3^e dragons, plus de cent cinquante hommes sont malades.

En résumé, l'état sanitaire des militaires est analogue à celui de la population civile.

Ancenis. — De l'enquête faite à Ancenis sur l'état sanitaire au 64^e de ligne, il résulte que la moitié des soldats sont malades.

L'infirmerie est comble et l'hôpital et les chambrées sont encombrées d'indisponibles. Du 14 au 17 février, on a eu à enregistrer huit décès sur une garnison de deux cents hommes.

Le commandant du 41^e avait ordonné qu'une distribution supplémentaire de couvertures fût faite; les soldats affirment n'en avoir pas reçu.

Montargis. — Bien loin de s'atténuer, la fièvre scarlatine continue à se développer à Montargis.

Une baraque Decker, montée pour les malades, étant complètement occupée, les médecins ne savent plus où loger les malades.

Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, un soldat transporté d'urgence à l'hôpital y est mort dix minutes après.

Les exercices et manœuvres du régiment continuent comme si l'épidémie n'existait pas.

Chambre des Députés

Première séance du samedi 2 mars 1895

Le budget des colonies

M. Le Myre de Vilers borne ses observations à l'examen d'une question de principe: l'organisation des colonies.

Une colonie qui ne paie pas ses dépenses est ou mal administrée ou dotée de constitutions qui ne sont pas en rapport avec ses forces contributives. Avec notre manie d'unification et de centralisation à outrance nous avons voulu, nous, gouverner, de Paris, des colonies situées dans toutes les parties du monde et les plus différentes les unes des autres sous tous les rapports.

Il faut procéder à une décentralisation sérieuse et donner à nos établissements les libertés nécessaires.

M. Chauteemps, ministre des colonies, répond que l'objectif du gouvernement français n'est pas de tirer de ses colonies un tribut quelconque, mais il ne voit pas de colonies qui ne coûtent à la métropole.

M. Delcassé rappelle que de M. de Montfort a demandé qu'on en finit avec la politique qu'on a suivie dans l'Indo-Chine. Le péril dénoncé par lui n'existe heureusement pas; la situation va s'améliorant sans cesse et il ne reste plus réellement de rebelles au sens politique du mot; le Delta est parfaitement tranquille et M. de Montfort ne l'a pas contesté.

Les faits signalés par M. de Montfort, si jamais ils ont été exacts, remontent à bien loin.

Encore quelques années de patience et d'esprit de suite et la France aura créé un empire qui témoignera de la force civilisatrice de notre pays.

En tout cas, il est reconnu aujourd'hui qu'il faut substituer l'action pacifique à l'action militaire et restreindre les dépenses.

Aujourd'hui, il faut faciliter le retour des populations, reconstituer les centres agricoles et cette colonie arrivera à se suffire comme les rivières du Sud et la Côte-d'Ivoire dont la situation est prospère.

Au Congo, un avenir brillant est assuré, mais là encore il faut avant tout faire des voies de pénétration jusqu'à Brazzaville. Moyennant quelques travaux peu coûteux, des bateaux à vapeur pourront, par le Niari, arriver à 100 kil. de Brazzaville; de ce point à Brazzaville il faudra construire un chemin de fer; des études ont été faites; elles ont coûté plusieurs centaines de mille francs.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance de 2 heures.

Deuxième séance

M. Delcassé, continuant son discours, aborde la question des concessions coloniales.

A qui donner ces concessions? A d'honnêtes gens qui peuvent disposer d'un capital respectable en rapport avec les concessions et être autorisés dans la suite à faire appel à l'épargne pour développer notre expansion coloniale; ce sont les concessions de ce genre que l'orateur a données.

Les commissionnaires sont tenus de constituer des sociétés ayant leur siège en France avec un capital fixe et un personnel exclusivement français. On a exigé des concessionnaires la preuve qu'ils avaient les moyens d'exploiter les concessions.

M. le ministre des colonies paraît désirer abandonner ce système. Qu'il prenne garde de ne pas décourager les bonnes volontés et de ne pas retarder l'heure où le pays recevra la rémunération de ses sacrifices.

M. Chautemps, ministre des colonies, demande à s'expliquer sur la révocation de M. de Lanessan. Le gouverneur d'Indo-Chine a communiqué à un directeur d'un journal un renseignement confidentiel; il a, de plus, fait verser 5,000 fr. à ce même directeur de journal.

Il est vrai que M. de Lanessan déclare avoir payé cette somme de ses deniers. Le Gouvernement n'a qu'une observation à faire, c'est celle-ci: Tout gouverneur général ou non général qui imiterait cet exemple subirait le même sort.

Quant aux concessions, elles doivent être faites à la fois et aux grandes sociétés et aux petits colons.

M. Isaac propose un projet de résolution ainsi conçu:

« La Chambre, résolue à donner une base administrative au contrat de concessions ainsi qu'aux monopoles, invite le gouvernement à déposer un projet de loi réglant le système de ces concessions et l'organisation des Compagnies.

» Une commission parlementaire sera nommée pour procéder à l'examen des concessions déjà accordées et pour se prononcer sur l'obtention des nouvelles. »

M. Marcel Habert et quelques-uns de ses collègues déposent un autre projet de résolution tendant à nommer « une Commission de 33 membres, avec mission d'étudier les projets relatifs aux colonies et de procéder à une enquête sur la solution coloniale actuelle. »

M. Gerville Réache demande l'élection d'une Commission de 33 membres, Commission qui aurait pour mission « d'étudier et de rédiger un projet de réforme du régime colonial ».

M. Marcel Habert estime qu'il faut voir clair dans les choses coloniales, qu'il ne faut plus voir de ces intermédiaires qui, naguère, ont servi à chanter les louanges du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Pour que de pareilles choses ne se renouvelent pas, il convient que la Chambre s'occupe elle-même des affaires coloniales et qu'elle nomme une Commission coloniale comme elle a créé déjà les Commissions de l'armée et de la marine.

M. Ribot déclare que le gouvernement accepte la nomination d'une Commission coloniale.

Le principe de la commission coloniale est voté à mains levées.

Le président met alors aux voix la seconde partie de la résolution.

« La Commission coloniale sera chargée de faire une enquête sur les irrégularités commises dans l'administration des colonies. »

Par 287 voix contre 187, la Chambre repousse la seconde partie de la proposition.

M. de Montebello appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité d'organiser une armée coloniale.

Le précédent ministre de la guerre a dit que toutes les expéditions coloniales doivent être confiées à l'armée nationale. Telle n'est pas probablement l'opinion de la Chambre qui pensera sans doute qu'un pays comme la France doit avoir des troupes toujours prêtes pour une guerre d'expédition.

M. le président du Conseil rappelle que l'infanterie de marine a fait preuve du plus grand dévouement sur les champs de bataille. Aujourd'hui son recrutement est compromis.

Le gouvernement est d'avis qu'il importe de ne recruter l'infanterie de marine que par des engagements volontaires et la rattacher au ministère de la guerre; à bref délai, un projet de loi sera déposé sur le bureau de la Chambre.

M. Deloncle sollicite l'établissement de fortifications dans les Colonies françaises de l'Inde.

M. Georges Berry, sur l'article 23, demande un crédit de 100,000 francs pour permettre aux familles nécessiteuses d'aller faire de la petite colonisation en Nouvelle-Calédonie.

M. Doumer demande le rejet de la proposition, rejet accepté par la Chambre.

Ce matin, à 9 heures, séance publique.

INFORMATIONS

L'anniversaire du Pape

Rome, 2 mars. — Aujourd'hui, anniversaire de sa naissance, le Pape a reçu les félicitations du Sacré-Collège et de la prélature romaine. A midi précis, le Pape est entré dans la salle du trône, où étaient réunis les cardinaux. Le doyen du Sacré-Collège, le cardinal Monaco, a lu une adresse de félicitations à laquelle le Pape a répondu par un discours qui ne renferme aucune allusion à la politique; il roule presque tout entier sur l'union des Eglises orientale et latine.

Léon XIII paraissait complètement remis de sa récente indisposition; il a parlé de ses quatre-vingt-six ans et a dit que ce sont les prières des fidèles qui lui valent cette longévité; il espère que ces prières ne s'arrêteront pas.

La santé du Tsar

Saint-Petersbourg, 2 mars. — Le Tsar est indisposé à la suite d'un refroidissement.

Mort du fils du grand-duc Michel

Le grand-duc Alexis Michailowitch, fils du grand-duc Michel, a succombé aux suites d'une maladie de poitrine à San-Remo, à la villa Garbarnio. Il était âgé de 20 ans.

Suicide du prince Achille Murat

Le prince Achille Murat, dont on a annoncé la mort dans le Caucase, s'est brûlé la cervelle dans un accès de folie.

Mort d'Ismail-Pacha

Une dépêche de Constantinople annonce la mort de l'ancien Khédive d'Egypte, Ismail-Pacha, à l'âge de 65 ans.

Il avait succédé à son oncle Saïd en 1863. D'abord hostile à l'entreprise du canal de Suez, il en devint bientôt le plus ferme protecteur.

Démission de M. Chautemps

Il ne faudrait pas s'étonner outre mesure si l'on apprenait à brève échéance que M. Chautemps, « en raison de son état de santé », a décidé d'abandonner son portefeuille.

Ce serait, assure-t-on, M. André Lebon, ministre du commerce, qui abandonnerait l'hôtel de la rue de Grenelle pour le pavillon de Flore, et il serait lui-même remplacé par M. Paul Doumer.

Incendie du couvent du Sacré-Coeur à Issoudun

Le matin du 2 mars, vers 7 h. 1/2, le feu éclata tout à coup dans une mansarde. Le campanile qui couronnait l'édifice devint bientôt un véritable brasier, puis le feu s'étendit avec rapidité sous les toits environnants. Les Pères et les enfants de l'Ecole apostolique essayèrent d'abord de maîtriser l'incendie, mais comme celui-ci menaçait de prendre des proportions effrayantes, on sonna le tocsin. La compagnie des pompiers et plusieurs escouades de soldats arrivèrent bientôt.

La maison a été détruite sur une étendue de 20 mètres environ, aucun accident de personnes.

Les dégâts, qui peuvent s'évaluer de 70,000 à 80,000 francs, sont couverts en partie par des assurances.

La cause du sinistre est encore inconnue, on pense toutel is qu'il est dû à une cheminée qui aurait éclaté.

Mort d'un chef de bataillon

Une dépêche de Commercy apprend la mort tragique d'un chef de bataillon d'infanterie, M. de la Vaulx, du 155^e régiment, que l'on a trouvé tué sur la voie ferrée entre Léroutville et Commercy.

Mort d'un sous-lieutenant d'artillerie

Châlons-sur-Marne, 2 mars. — M. David, sous-lieutenant au 25^e régiment d'artillerie, en garnison à Châlons, passait à cheval, cet après-midi, sur le chemin de halage du canal latéral à la Marne.

Le cheval ayant fait un brusque écart tomba dans le canal, entraînant son cavalier qui s'y est noyé.

Suites déplorables d'un feu de cheminée

Bonneville. — M^{me} B..., femme d'un banquier, a été tellement épouvantée par le feu qui avait pris dans une cheminée, qu'elle en est morte sur le coup.

Un joli petit-fils

M. Bollot, commissaire de police à Paris, vient d'envoyer au Dépôt un jeune vaurien, de dix-sept ans, Auguste Ollide, qui a tenté hier d'assassiner son grand-père, un vieillard infirme de soixante-sept ans, avec lequel il demeurerait.

Pour toute réponse il déclara au magistrat qui l'interrogeait que « le vieux était d'âge à faire un mort ».

La Catastrophe de Tenango. — 104 tués, 85 blessés

Mexico. — Un train de plaisir transportant 1,200 pèlerins de Sacro-Monte à Mexico a déraillé entre Temamantla et Tenango.

Cinq wagons ont été précipités dans un abîme.

Le déraillement serait dû au mauvais état de la ligne et à l'imprudence du mécanicien qui n'a pas ralenti la vitesse malgré une courbe et une pente. 104 voyageurs ont été tués, 85 blessés et, sans la rupture des chaînes d'attelage, on compterait un plus grand nombre de victimes.

Le banquet des «Autruches» de lettres

Vendredi soir, au Grand-Hôtel, les admirateurs de M. Edmond de Goncourt offraient à leur « maître » un grand banquet.

A minuit, un souper réunissait, chez l'éditeur Charpentier, une partie des convives.

Tudieu ! messeigneurs, quels gésiers !

Crimes de lèse-majesté allemande

Berlin, 2 mars. — D'après le *Volkszeitung* (éternuez!), les délits de lèse-majesté augmentent dans de telles proportions qu'un juge du parquet de Berlin n'a pas eu moins de soixante-huit cas de ce genre à instruire dans une semaine.

Quelques jeunes gens auraient été également poursuivis pour avoir tenu des propos irrévérencieux sur l'*Hymne à Egir*, composé par l'impérial mae-tro Guillaume II.

REVUE HEBDOMADAIRE

3 mars 1895.

Notre marché, un instant ébranlé par une légère panique du marché de Vienne très engagé à la hausse, s'est vite remis d'aplomb. La liquidation se passe dans de bonnes conditions avec des reports faciles et les bonnes valeurs nous paraissent encore susceptibles de plus-value.

Certains titres convertissables et au-dessus du pair sont par suite condamnés à l'immobilité.

Nos rentes se sont liquidées en hausse, ce report a été un peu cher. Nous ne pensons pas qu'il y ait de grandes chances de hausse sur ces fonds. Nous voyons de la fermeté et c'est tout.

Le 3 0/0 s'inscrit à 903.75. Les obligations foncières et communales sont l'objet de bonnes demandes.

Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 835. On s'attend à une augmentation de dividende qui sera fixée ce mois-ci.

La Société Générale est au pair. Sa situation nous paraît comporter d'autres cours. Son dernier bilan accuse une augmentation dans le chiffre de ses affaires.

Bonne tenue du Comptoir national d'Es-compte.

Nos grands chemins font bonne contenance. Nous espérons que nos lecteurs ne se sont pas laissés effrayer par les bruits répandus. Comme nous l'avons toujours dit, les conventions sont inattaquables.

Le Lyon est à 1,480. L'Orléans s'inscrit à 1,602.50.

Le Suez a eu un marché très mouvementé et tend à reprendre ses plus hauts cours. Les recettes sont en progression sensible.

L'Italien a sensiblement réagi cette semaine; on est à 87.20. Il y a sur ce fonds beaucoup de spéculation; il faut, croyons-nous, n'y toucher qu'avec une extrême prudence.

L'Extérieure qui a monté de deux points depuis le commencement du mois est en réaction sur ses plus hauts cours; ce ne peut être qu'un temps d'arrêt, nécessaire du reste.

Les honneurs de la semaine sont pour les

fonds ottomans sur lesquels depuis longtemps nous avons appelé l'attention.

Le 4 0/0 est à 27.25. La Banque ottomane cote 711.25.

Les fonds russe sont calmes.

En Banque, l'action Monte-Rosa Gold est demandée à 189.25. Cette société exploite un domaine important de 1.662 hectares sur le versant italien du mont Rose.

On annonce la vente d'actions de la Société de l'Ecole de Saint-Paul, à Versailles, qui depuis quelques années a pris un grand développement.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 6°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 1°
Midi,	757 m/m	au-dessus 5°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 3°

Le Froid et la Neige

Depuis plusieurs jours, les journaux annonçaient des chutes de neiges dans différentes parties de la France. Nous n'avons pas été épargnés. Dans la nuit de samedi à dimanche, elle est apparue, et hier, dans la journée, nous avons été de nouveau envahi par la neige.

Ce matin elle a continué à tomber abondamment, de sorte que nos rues sont encore dans le même état qu'elles étaient il y a quinze jours.

Les glaçons s'écoulaient peu à peu. Pendant toute la journée d'hier, une partie de la Loire en était recouverte. Le fleuve va donc se trouver bientôt débarrassé de ces redoutables banquises qui auront, encore une fois, tant ému les populations riveraines.

Conséquences de la gelée

Samedi soir, vers huit heures et demie, la conduite d'eau a crevé au commencement du pont Cessart. En peu d'instants, l'eau a rejailli avec force en soulevant plusieurs pavés et a inondé une partie de la place de la Bilange. Un employé de l'administration est venu de suite fermer la conduite.

SAUMUR

Accident de voiture

Hier soir, à 9 heures, la voiture de M. Lepelletier, entrepreneur du transport des dépêches de Saint-Florent et du bureau de poste de Saumur à la gare d'Orléans, sortait de cette dernière gare, quand le cheval attelé à la voiture s'abattit. Tous les efforts pour relever l'animal furent inutiles et on dut l'abandonner, faute de moyens de transfert, sur la place où il mourut quelques heures plus tard.

« Pour la Couronne »

Les journaux de Paris nous ont appris le succès triomphal à l'Odéon de l'œuvre nouvelle de François Coppée, *Pour la Couronne*.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le nouveau drame, dont la première à Paris a été un véritable événement littéraire, sera représenté dans notre ville.

Un administrateur bien connu, M. Deletraz, a eu l'heureuse idée d'organiser avec ce drame admirable du pathétique le plus grandiose qu'il ait été donné d'entendre depuis longtemps, une tournée en province en passant par notre ville. Ce sera donc un véritable régal littéraire pour nous que d'applaudir le bel ouvrage du maître.

La pièce sera jouée par des artistes dignes de l'œuvre; il nous faudrait les citer tous, car les moindres rôles dans la pièce sont interprétés par les meilleurs acteurs des théâtres de Paris.

Philippe Garnier, de la Comédie-Française, qui a su se tailler un si grand succès dans le rôle important de Constantin Brancomir, fait partie de la troupe dont il est l'étoile. C'est

une garantie d'interprétation supérieure. Il y aura certainement foule pour aller applaudir l'œuvre, l'auteur et les interprètes de *Pour la Couronne*.

Cette représentation est fixée au vendredi 15 mars.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Audience du 28 février

AFFAIRE STEARS ET DE BACUGUD, COMPAGNIE DU GAZ DE SAUMUR CONTRE CETTE VILLE]

Demande d'indemnités pour autorisation ou tolérance d'une Société d'éclairage électrique.

Le Conseil, après plaidoiries de M^e Gain, du barreau d'Angers, pour la Compagnie du gaz, et de M^e Boisson, du barreau de Saumur, pour la ville, a mis l'affaire en délibéré et rendra son jugement à l'audience du 7 courant.

Bulletin militaire

Une instruction ministérielle qui vient de paraître renferme, entre autres dispositions, celle-ci :

En détachement, les sous-officiers et la troupe voyagent dans des voitures de 3^e classe ou dans des wagons à marchandises aménagés. Dorénavant, cette règle s'appliquera aux élèves non officiers des Ecoles militaires suivantes, lorsqu'ils se déplaceront en corps, avec leur armement et leur équipement : Ecole polytechnique, Ecole spéciale militaire, Ecole d'application de cavalerie, Ecole du service de santé, Ecole militaire d'infanterie, Ecole militaire de l'artillerie et du génie. Mais quand ces élèves voyagent isolément ou en détachement, sans être équipés, ils sont admis en 2^e classe.

Le Mardi gras à Montreuil-Bellay

Un joli bal travesti — pas possible! — à Montreuil-Bellay? Oui, à Montreuil-Bellay, et fort bien réussi. Toilettes charmantes : pâquerettes, marguerites, bouquetières, paysannes normandes, incroyables, etc., tous ces sujets représentés avec une grâce incomparable et accompagnés de jeunes mousquetaires, pierrots, clowns, voire même M. et M^{me} Bombardon, ce bon docteur Bombardon qui s'est vu dans l'obligation de donner ce jour-là deux cent dix-sept consultations gratuites; en un mot, fête charmante qui fait le plus grand honneur aux organisateurs et au restaurateur Martineau qui fait bien d'habitude, mais qui s'est encore surpassé dans cette occasion. A six heures du matin on l'abandonnait en lui disant : « A la mi-carême, Martineau ! » Et le soir un lugubre cortège parcourait les rues de Montreuil chantant les derniers adieux à ce bon père Carnaval qui, tout flamboyant, devait quelques instants après reposer dans les eaux du Thouet. CIL VIN.

Au Concours général agricole de Paris

Nous relevons, dans la liste des récompenses, les suivantes qui intéressent le Maine-et-Loire :

ANIMAUX REPRODUCTEURS

ESPECE BOVINE

16^e Catégorie — Race Durham

Mâles. — 1^{re} SECTION. — Animaux de 6 mois à 4 ans. — 4^e prix, M. le comte de Blois, au Bourg d'Iré.

2^e SECTION. — Animaux de 4 à 2 ans. — 2^e prix, M. Grollier, à Durtal. — 4^e prix, M. le comte de Blois.

3^e SECTION. — Animaux de 2 à 4 ans. — 3^e prix, M. le comte de Blois. — Prix supplémentaires, MM. Grollier et Mac Alister, à Bouzillé.

Femelles. — 1^{re} SECTION. — Génisses de 4 à 2 ans. — 3^e prix, M. Grollier. — Prix supplémentaires, M. le comte de Blois et M. Mac Alister.

2^e SECTION. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait. — 1^{er} prix, M. le comte de Blois. — 2^e prix, M. Mac Alister. — 3^e prix, M. Grollier.

ANGERS

L'influenza dans les casernes

Du Patriote de l'Ouest :

Il court en ville certains bruits tendant à faire croire qu'une influenza si maligne sévit en ce moment dans la garnison d'Angers, que nombreux sont les décès qui se sont produits au cours de cette épidémie.

Assurément, la grippe a, depuis quelques

jours, atteint un grand nombre de soldats au 25^e dragons, au 6^e génie et au 135^e de ligne, mais on est loin d'avoir à déplorer l'état dépeint par certains de nos confrères.

Il nous a paru utile, en la circonstance, de consulter les registres mêmes de l'hôpital militaire, et il ressort des statistiques que les malades qui y sont traités ne sont pas, cette année, à époque égale, en plus grand nombre que ceux des années précédentes. On compte actuellement 101 malades militaires à l'Hôtel-Dieu, chiffre absolument normal, la moyenne étant, pour une série de cinq années, de 92. On a même été jusqu'à 149, chiffre extrême.

Quant aux décès, voici l'état, pour le mois de février, de ces six dernières années :

En 1890, 3; — en 1891, 4; — en 1892, 7; — en 1893, 4; — en 1894, 4; — en 1895, 6.

Si donc la moyenne est de 4, pour le mois de février, nous ne trouvons qu'une augmentation de deux décès seulement pour le même mois, cette année, et il faut bien convenir que vu les rigueurs exceptionnelles de cet hiver, ce chiffre n'a rien d'étonnant, mais, enfin, il y a loin de là à dire que la mort fait actuellement de nombreuses victimes dans notre garnison qui, du reste, a à sa tête des chefs pleins de sollicitude et qui, nous le savons, s'entourent de toutes les précautions commandées par l'hygiène en face de l'influenza à laquelle les soldats, comme tout le monde, à cette heure, payent leur tribut. »

Du Petit Courrier :

Les deux soldats morts sont les nommés Therin et Sauclose.

Mercredi, il est passé 86 hommes à la visite; jeudi, 117; vendredi, 97.

La plupart ont été envoyés à l'hôpital. »

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Charles Le Roux, ancien député de Bressuire et peintre de grand talent.

Né à Nantes en 1814, M. Ch. Le Roux se destinait d'abord au barreau; mais bientôt il abandonnait le droit pour les beaux-arts et commençait à s'adonner à la peinture. Il conquit promptement dans le monde artistique une place extrêmement honorable. Son talent le classa de bonne heure parmi les maîtres.

Dès 1840, M. Ch. Le Roux obtenait une 3^e médaille, une 2^e en 1844 et une 1^{re} en 1848. En 1859, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur, officier en 1868. Parmi ses principales œuvres, on cite : *Souvenir du Poitou*, *L'Embarquement de la Loire*, *Le Bourg de Balz* par un effet d'orage; *L'Allée des Châtaigniers*, *Marée basse*, etc.

En 1857, M. Ch. Le Roux était élu député de la circonscription de Bressuire; il conserva ce mandat jusqu'en 1870 et se retira alors de la vie politique pour se donner tout entier à l'art.

Justice, égalité pour les enfants pauvres

Le Conseil municipal de Feillens (Ain), vient d'accomplir un acte de justice et de sagesse.

A la suite d'une pétition demandant que la somme votée chaque année pour les enfants indigents fût partagée entre tous les enfants des écoles libres ou publiques, à la majorité de 12 voix contre 6, il a été décidé qu'en effet l'égalité et la justice prendraient cours, et que tous les enfants pauvres indistinctement seraient subventionnés.

On sait que les villes de Nantes et d'Angers ont pris la même mesure.

Les boutures des vignes porte-greffes

Combien les vignes porte-greffes avec lesquelles nous avons reconstitué nos vignobles dévastés par le phylloxéra peuvent-elles donner de boutons? Voici ce qui résulte d'expériences récentes et instructives à ce sujet :

Un hectare de vignes américaines porte-greffes Riparia, âgées de sept ans et comptant 3,275 pieds à l'hectare, peut fournir 71,940 boutures d'un mètre de longueur et de 6 mil-

limètres de grosseur au petit bout et 181,000 boutures ordinaires de 50 centimètres de longueur et de toute grosseur.

Les couleurs à la mode

Les couleurs adoptées par la mode, cette année, sont choisies dans les teintes vives et tendres.

Nous aurons le « vert herbier », beaucoup moins jaune que le vert mousse.

Le « corinthe », plus violet que l'ancienne prune.

Le « brun abeille », très modéré; le « beige mail coah », le pourpre Valkyrie, qui rappelle les tons violacés si riches des primitifs.

Le « rouge pomponné », qui semble avoir puisé la variété de ses nuances au cœur de toutes les roses. Le « rouge bengale », aux reflets enflammés; le « bleu bleu », très vif et très franc. Le « bleu reine », aussi pâle que le myosotis, aussi chatoyant que le saphir. Le blanc nacré, inspire des reflets irisés de la nacre. Le « mauve aurore », plus rosé que lilas, plus lilas que rosé. Le noir tête de nègre, enfin, un noir d'esclave, noir roussi et presque coloré.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 4^{er} mars. — Angéline-Herminie Devanne, rue de Fontevault.

Publications de mariage

Roger-Auguste-Boniface de Castellane-Norange, sans profession, à Paris, et Jeanne-Marie-Micheline-Pauline Ligneau, sans profession, à Paris.

DÉCÈS

Le 4^{er} mars. — René Bodère, casseur de pierres, 63 ans 1/2, époux d'Aurélié Sayot, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 2. — Louis Meunier, 28 ans 1/2, célibataire, rue Notre-Dame, 55; — Charles-Henri Bouvot, cavalier de 2^e classe à la 5^e compagnie de cavaliers de remonte, 22 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Marie Magé, chapeletière, veuve Urbain Mariet, 52 ans 1/2, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 25; — François Cocuan, jardinier, 69 ans, époux de Marie-Louise Pay, rue de la Croix-Verte, 17.

Le 3. — Théodore-Clément-Frédéric de Vallois, 77 ans 1/2, époux de Zénaïde-Françoise-Berthile Barbet, rue du Presbytère, 2; — Pierre Berthau, fendeur de bois, 45 ans, place Saint-Pierre, 26; — Anne Chenneau, veuve Auguste Pasquier, sans profession, 80 ans, rue des Basses-Perrières, 21.

Le 4. — Alexandrine-Geneviève Dreux, épouse de Joseph-Charles Poisson, propriétaire, 37 ans, rue de la Petite-Bilange, 2.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 4 Mars 1895

REPRESENTATION POPULAIRE

Deux grands succès

Moitié prix à toutes les places

Le Maître de Forges

Pièce en 5 actes, de Georges Ohnet.

Le spectacle sera terminé par :

DURAND ET DURAND

Comédie-vaudeville en 3 actes, par MM. Ordonneau et A. Valabrègue.

Huiles du Congo

Adoptez ces huiles pour parfumer et embellir vos cheveux, et ne prenez que des flacons portant, sur l'étiquette, le nom de VICTOR VAISSIER.

Nancy (Meurthe-et-Moselle, le 2 avril 1894. — Je souffrais de constipation, de maux de tête et de douleurs névralgiques, les douleurs étaient si fortes que j'étais forcé de garder le lit; je me rappelai alors que ma mère, qui souffrait de maux d'estomac, avait été guérie par les Pilules Suisses. J'en ai fait usage et mes souffrances ont disparu, je vous autorise de grand cœur à publier ma cure. (Sig. lég.) A. SAUDEL, 9, rue Jeannot.

Le trèfle à quatre feuilles porte décidément bonheur. Le Tapioca Rils l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

LA PETITE SCIENCE

LES ENGELURES

Les engelures très souvent ne font éprouver aucune souffrance; d'autre fois, au contraire, elles sont très douloureuses et occasionnent de la gêne dans les mouvements. De plus, ordinairement, elles produisent une sorte de démangeaison ou prurit, qui s'exaspère quand l'endroit malade est exposé à la chaleur.

Plus intenses, les engelures deviennent chose sérieuse. Le meilleur moyen à opposer aux engelures, c'est de les empêcher de se produire.

Que les personnes qui sont prédisposées aux engelures frottent vigoureusement les parties menacées avec de l'eau pure ou de l'eau savonneuse, qu'elles évitent de faire usage d'eau chaude pour leur toilette. En prenant ces précautions, elles seront préservées, neuf fois sur dix, d'une petite maladie qui, sans être bien grave, a pourtant ses ennuis.

Si le simple moyen préventif, que nous venons d'indiquer, n'a pas réussi, ou si on a négligé de l'employer, on trouvera, dans la pommade suivante, un topique, à peu près infailible, pour ramener à des proportions raisonnables : nez empourprés, oreilles épaissies et doigts en forme de boudins. En voici la formule :

Sulfate d'alumine pur..... 4 grammes.
Cold-cream..... 80

Cette pommade a donné, dans les dernières années, des résultats remarquables.

UN MÉDECIN.

Représentant de Commerce

Une ancienne maison de Malaga demande un Représentant avec de bonnes références, pour le placement en ville des

VINS FINS D'ESPAGNE

Malaga noir, blanc, Moscatel, etc.

Adresser les offres de service à l'Agence de la Société Générale sur place, sous les mots : « Offre XX, n° 27 ».

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

Dépot Ph^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e ALBERT.

VENTE
Sur saisie immobilière
EN UN SEUL LOT
D'une Propriété
DITE

l'Hirondelle

Comprenant :
Maisons d'habitation, Jardin
Et Dépendances
Sise à Montsoreau, canton sud et arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 30 Mars 1895, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e Riffault, huissier à Saumur, en date du quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, visé et enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 52, numéros 14 et 15 ;

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Emile Mors, négociant, et dame Marie-Clémence Martin-Lardiveau, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à Paris, rue Clément-Marot, numéro 20, créanciers saisissants ;

Ayant pour avoué constitué M^e BARON, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant à Saumur, rue Dupetit-Thouars, numéro 13 ;

Il sera, sur et contre :
M. Etienne-Albert Boileve et dame Louise-Aimée Gosset, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de la Pépinière, numéro 22.

Parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué,

Procédé, le samedi trente mars mil huit quatre-vingt-quinze, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés saisis sur les époux Boileve-Gosset :

DÉSIGNATION

(Telle qu'elle a été insérée au procès-verbal de saisie.)

Une propriété, dite « l'Hirondelle », sise ville de Montsoreau, près Saumur (Maine-et-Loire), montée de Bellevue.

Comprenant deux maisons d'habitation :
1^o Maison principale élevée sur caves voûtées, d'un rez-de-chaussée, comprenant cuisine, boulangerie avec four, caveau, escalier intérieur pour accéder au premier étage, d'un premier étage comprenant deux chambres à feu, un cabinet, palier avec escalier intérieur conduisant au deuxième étage, à la suite de ce palier et en face terrasse couverte et petit jardin, de terrasse auquel on accède par un vaste escalier extérieur partant de la cour du rez-de-chaussée ; au deuxième étage, une chambre à feu et un grenier, autre grenier au-dessus formant pavillon ;
Cave servant d'écurie et remise, puits dans la cour.

2. Une petite maison, comprenant deux pièces à feu au rez-de-chaussée avec vestibule, grenier sur le tout.
Jardin entre ces deux maisons d'une contenance de douze ares environ.

Le tout d'un seul tenant, joignant au nord Babin Louis, au nord-est et à l'est la Montée de Bellevue, au sud et à l'ouest Lambert.

Sur la mise à prix (outre les charges et conditions du cahier d'enchère) de 2,500 fr.

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

G. BARON.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o A M^e BARON, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13 ;
2^o Au greffe du Tribunal civil

de Saumur, où est déposé le cahier des charges :

3^o A M^e HENRY GILLET, avoué au Tribunal civil de la Seine, à Paris, rue de Rivoli, n° 130 ;
4^o Et, pour visiter, à Montsoreau, à M. GRANRY, sacristain.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Vente Mobilière
Pour cause de départ

Le Dimanche 10 et le Lundi 11 Mars 1895, au bourg des Rosiers, à l'hôtel du BON-COIN, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers ci-après.

On vendra notamment :

Quatre cents verres de différentes dimensions, quarante carafes et carafons, deux douzaines de tasses à café avec leurs soucoupes, vingt-un sucriers, trente cuillers en ruolz, huit plateaux, un comptoir, quarante tables rondes ou carrées, quarante tabourets, un calorifère, onze paires de rideaux, un billard, quinze douzaines d'assiettes en porcelaine, deux lampes, trente chaises, une console, trente-six cuillers et trente-six fourchettes en ruolz, une cuiller à potage, trente couteaux, dix saladiers, six plats longs, quatre réchauds, quatre cafetières, batterie de cuisine complète, une paire de balances, cent cuillers et fourchettes en fer, une cuisinière, un fourneau en fonte, deux marmites, neuf lits complets, deux armoires, un canapé, deux commodes, trois glaces, neuf éredons, douze cents bouteilles vides, un poulain, dix fûts vides, soixante-quatorze draps, dix grandes nappes, cent vingt serviettes, cent soixante essuie-mains, trente tasses d'oreillers, liqueurs diverses, cinq cents bouteilles vin blanc récolte 1893, vins Saint-Émilien, Saint-Estèphe, et quantité d'autres objets.

Au comptant et 40 pour cent en sus.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Une Propriété

Appropriée pour une industrie
Sise aux Gracelles ou à la Pierre-Couverte, à Baigneur.

Exploitée par M. Bessard.
S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE
Vieux Journaux et Cognacs

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES ET FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENU EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

UN VASTE MAGASIN

Situé rue du Port-Cigangne, à Saumur.

Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.

S'adresser à M. GODET, 20, quai de Linoges.

A Louer de suite
MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PROPRIÉTÉ

A Saint-Martin

Maison et 1 hectare de Jardin bien arrosé, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du cheau de fer.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

Demandes d'Emplois

UN HOMME âgé de 31 ans, marié, très sérieux, parfaitement au courant des affaires, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi de comptable ou gérant dans une maison de commerce.

UN DEMANDE domestique bonne d'enfants, munie de bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Uconcierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

ÉPICERIE PARISIENNE
39, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . .	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux. . .	1	—	0 60
Haricots verts	0 85	—	» »
Haricots verts Amieux 1	»	—	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. — Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX
PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre.	{	26 litres pour 25
— blanc 45 c. —		Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITER
20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Rufec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS
56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.
Certifié par l'imprimeur soussigné
LE MAIRE,